



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU VENDREDI 8 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 8 juin à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} juin 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Étaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

Étaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS et M. Nicolas JOYAU à M. Philippe LAGALLE.

Étaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et pour la partie portant sur le nouveau contrat de concession, Mmes Sylvie DURAND et Séverine LANGEARD du Département Concessions Electricité et Gaz.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 18 membres, à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 18 mai 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Consultations et marchés publics
4. Transferts de compétences
5. Actualités
6. Échéancier – Fin du 1er semestre 2018 et 2nd semestre 2018

II. DOSSIER

29. Renouvellement du contrat de concession d'électricité

III. TRAVAUX DES COMMISSIONS INTERNES

Solidarité

7. Conventions 2018/2020 avec les opérateurs de l'habitat – SOLiHA – CDHAT - INHARI
8. Soutiens financiers à la rénovation énergétique
9. Aides aux familles pour impayés de gaz propane

Développement économique

10. Aides au développement du réseau électrique

Travaux

11. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 4^{ème} tranche 2018
12. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 4^{ème} tranche 2018
13. Avenants à conventions de travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE
14. Convention pour le renouvellement du réseau d'Eclairage Public de la commune de Ouistreham
15. Programme de mesure de tension et continuité d'alimentation électrique
16. Marchés de travaux : déclarations de sous-traitances

Nouvelles Technologies

17. Portail Elus : dématérialisation des convocations et nouvelles fonctionnalités envisagées
18. Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD

Administration-finances

19. Mise à disposition d'agents pour les deux régies à autonomie financière
20. Financements par fonds de concours
21. Abandon de créance – Travaux de raccordement au réseau électrique
22. Demande de subvention – Association « Un nouveau Monde »

Energie

- 23. Vente des Certificats d'Economies d'Energie du SDEC ÉNERGIE
- 24. Compétence « Energies renouvelables »
- 25. Partenariat avec l'ADEME pour l'utilisation du logiciel Vertuoz
- 26. Partenariats avec la ville de Vire-Normandie
- 27. Partenariat pour le prêt de l'exposition nomade « 2050 »
- 28. Aides financières

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

M. le Président annonce que l'ordre du jour est conforme à la convocation. Il propose simplement, d'y ajouter deux demandes de sous-traitances urgentes, parvenues après l'envoi de la convocation.

Le Bureau Syndical accepte de délibérer sur ces deux demandes urgentes.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MAI 2018

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 18 mai 2018. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (*annexe 1*).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations de dépenses.

3) CONSULTATIONS ET MARCHES PUBLICS

1/ Résultats de consultations :

M. Bruno DELIQUE présente les résultats de consultations suivantes :

OBJET/LOT	ATTRIBUTAIRE		PROCEDURE
Acquisition et maintenance d'un logiciel Ressources Humaines - GPEC	CEGID PUBLIC		MAPA > 50 000 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour 4 projets photovoltaïques	Lot 1- Installation <= 36 Kva	RESO	MAPA < 50 000 € HT
	Lot 2- Installation > 36 Kva		
Fourniture de panneaux de chantier	EQUIP AVENUE		

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité décide d'attribuer les marchés aux attributaires présentés et autorise le Président à signer les accords-cadres et marchés, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

2/ Consultations en cours :

M. Bruno DELIQUE présente la consultation en cours, à savoir :

Objet	Type de procédure
Supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques	Appel d'Offre
Marché subséquent n°2 pour l'achat d'électricité et de gaz - groupement de commande	
Acquisition et maintenance d'une plateforme d'information décisionnelle - Info Centre	Appel d'Offre - Dialogue compétitif
Traitement des poteaux bois électriques déposés	MAPA > 50 000 € HT
Achat de 2 véhicules électriques et d'un Kangoo hydrogène	UGAP / Symbio
Maintenance des équipements photovoltaïques	MAPA < 50 000 € HT

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

3/ Reconductions de marchés :

M. Bruno DELIQUE présente les propositions de reconductions de marchés suivants :

Objet/Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouvt	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Fleurissement de l'accueil + Noël	Kiosque FORTIER	12	3	01/11/2016	01/11/2020	2
Maintenance logiciel Finances - SEDIT MARIANNE	Berger Levrault	12	3	25/09/2015	24/09/2019	3

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, accepte le renouvellement des marchés susvisés, charge le Président de l'exécution de la décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

4) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence et option
Val de Drôme	12 avril 2018	Eclairage Public
Les Monts d'Aunay	14 mai 2018	Eclairage Public
Valdallière	22 mai 2018	Contribution à la Transition Energétique
Livarot-Pays-d'Auge	23 mai 2018	Contribution à la Transition Energétique

En application de l'article 3.2 des statuts du syndicat, le transfert de la compétence « Contribution à la Transition Energétique » sera mis en œuvre par délibération concordante du SDEC ÉNERGIE et des collectivités, actant les actions en faveur de la transition énergétique relevant de ce transfert de compétence.

Il appartiendra au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2 et 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

5) ACTUALITES

● COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE

Comme annoncé au dernier Bureau Syndical, les réunions de l'automne, des Commissions Locales d'Energie auront lieu du 1^{er} au 15 octobre prochain.

Pour favoriser l'organisation de ces rencontres locales, le Président invite les membres du Bureau Syndical à proposer la date et le lieu de leur prochaine CLE, à l'aide du document mis en circulation.

Comme pour les CLE du printemps, il les remercie de bien vouloir préciser s'ils souhaitent que les services sollicitent un traiteur local en particulier.

M. Bruno DELIQUE présente l'ordre du jour prévisionnel de ces prochaines réunions, à savoir :

- Le nouveau contrat de concession d'électricité,
- Le petit cycle de l'eau,
- Le retrait de Pont-Farcy et l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- Les actions du syndicat en faveur de la production d'EnR,
- Brèves d'actualité (Recensement des besoins 2019, Chèque énergie ...).

Il précise que les CLE de Bayeux, Livarot-Orbec et Caen-Agglomération seront l'occasion de procéder à l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical, suite aux décès de MM. Roland TOUPOTTE et Yves BREZOT et à la perte de mandat de M. Christian PIELOT, ancien délégué de Saline ; cette commune ayant procédé, en mai dernier, à de nouvelles élections municipales.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'ordre du jour proposé.

- **ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2018 ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE (CCTE)**

En prévision de la prochaine réunion du Comité Syndical, du jeudi 21 juin, le Président confirme l'ordre du jour présenté au dernier Bureau Syndical.

➤ **Actualités :**

- Etat des adhésions et des transferts de compétences
- Compétences « Petit cycle de l'eau » ;
- Modification de la composition de la Commission Consultative.

➤ **Dossier :**

- Nouveau contrat de concession d'électricité

➤ **Finances :**

- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

Un point de cet ordre du jour porte sur la modification de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique.

En effet, suite au récent décès de M. BREZOT, représentant de la CLE de Livarot-Orbec, le collègue du SDEC ÉNERGIE est, à ce jour incomplet, puisqu'il ne compte plus que 31 membres au lieu des 32 nécessaires pour que la parité entre les 2 collèges : SDEC ÉNERGIE et EPCI à fiscalité propre, soit respectée.

Pour maintenir l'équilibre précédent des territoires, le Président a sollicité M. Marcel VANDAMME, délégué de Fervaques et représentant de la CLE de Livarot-Orbec pour être proposé au prochain Comité Syndical pour intégrer le collège du syndicat.

Ce dernier, très investi et toujours disposé à participer aux travaux du syndicat, a répondu favorablement à cette sollicitation.

Le Président propose donc au Bureau Syndical de soumettre cette proposition à l'avis du Comité Syndical du 21 juin prochain.

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du prochain Comité Syndical et décide de proposer M. Marcel VANDAMME comme nouveau représentant du collège du SDEC ÉNERGIE à la Commission Consultative.

- **JOURNEE DU PERSONNEL**

Le Président confirme que la journée du personnel, programmée le 22 juin prochain, se tiendra dans un format habituel, et aura lieu cette année dans les locaux du Tablier pour la 1^{ère} partie de journée (matinée de travail suivie d'un déjeuner) et au Mémorial de Caen, à l'occasion d'une visite guidée, l'après-midi.

M. Bruno DELIQUE confirme que la matinée sera dédiée à la présentation de sujets tout aussi importants pour l'avenir du syndicat que pour l'ensemble des agents.

Seront ainsi abordés les points suivants :

- Le nouveau contrat de concession électricité ;
- La mobilité : l'hydrogène et les bornes rapides ;
- La sécurité informatique ;
- Le prélèvement à la source

A l'issue d'un déjeuner, les agents seront invités à poser pour la traditionnelle photo de groupe avant de profiter d'une visite guidée du Mémorial.

L'ensemble des membres du Bureau Syndical est convié à cette journée.

Les dernières inscriptions devant être enregistrées pour le 15 juin au plus tard, les élus qui n'auraient pas encore confirmé leur présence, sont invités à le faire, par l'intermédiaire d'une fiche mise en circulation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

● **VILLAGE DE L'ELECTROMOBILITE ET NORMANDIE ELECTRIQUE TOUR 2018**

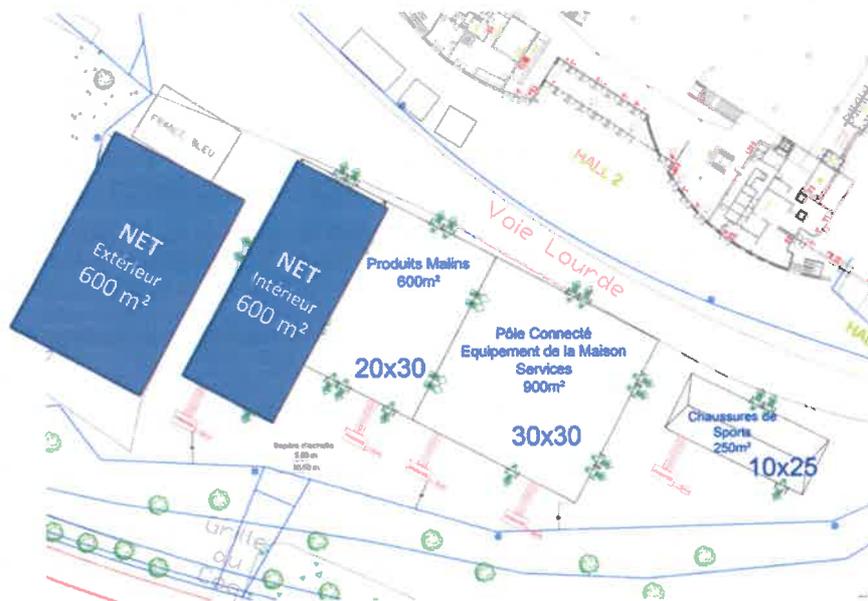
Comme les années précédentes, CAEN EVENT et le SDEC ÉNERGIE sont partenaires pour l'organisation, en marge de la Foire Internationale de Caen, du Village de l'Electromobilité et de la 3ème édition du Normandie Electrique Tour.

Cette manifestation de promotion de l'électromobilité se déroulera sur le week-end du 28 au 30 septembre.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un partenariat de trois ans, 2018 étant la dernière année.

Il reviendra vers le Bureau Syndical d'octobre, pour en dresser le bilan et évaluer l'opportunité ou non de poursuivre cette action.

M. Bruno DELIQUE présente au Bureau Syndical la localisation du stand du village de la mobilité durable, situé, cette année, face à l'entrée principale du Hall 2.



En intérieur, les nouvelles bornes rapides en activité et les projets de stations hydrogènes seront présentés dans l'espace MobiSDEC. La ville de Caen, présentera le projet du nouveau Tram sur un espace de 100 m². La Région Normandie présentera très certainement son plan hydrogène ainsi qu'une voiture autonome et la société Air Liquide pourrait mettre en place un démonstrateur hydrogène.

L'espace extérieur, dédié aux animations sponsorisées (piste de gyropode 4 roues, animation sur la mobilité durable urbaine sur vélo électrique, show trial électrique ...), sera accessible par l'espace intérieur.

ENEDIS a confirmé son partenariat et le syndicat est dans l'attente du retour d'EDF, de NME (Normandie Mobilité Electrique) et des Pieds dans l'eau (bateaux électrique sur l'Orne).

La 3ème édition du Normandie Electrique Tour, « le rallye des marins d'eau douce », aura lieu le samedi 29 septembre.

Il s'agit d'un rallye en voitures électriques, hydrogènes ouvert aux particuliers, entreprises, collectivités,

2 circuits sont proposés aux concurrents : 130 km et 230 km au départ de l'Hôtel de Ville de Caen ou de l'Abbaye aux Dames.

Dans les deux cas, l'arrivée se fera sur le village de l'électromobilité, à la Foire Internationale de Caen.

Ces rallyes touristiques avec questions, géocaching et challenge parcourront les routes de la Suisse Normande.

Une pause-café est prévue à la Roche à Busnel et le déjeuner et la recharge des véhicules aura lieu à Clécy (base de loisirs Lionel Terray).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

● **INAUGURATIONS DES BORNES DE RECHARGE**

Comme décidé lors d'un précédent Bureau, le syndicat finalise le déploiement de 8 bornes rapides MobiSDEC qui sont, ou seront mises en service très prochainement. La liste est présentée au Bureau Syndical, à l'écran :

Commune	Adresse du site	Puissance maximum de la borne	Borne installée	Raccordement électrique		Mise en place des fusibles	Borne en service
				Réseau/Armoire par ENEDIS	Armoire/Borne par INEO		
BAYEUX	Bd Maréchal Leclerc	50 kVA	✓	✓	✓	✓	✓
BRETTEVILLE-SUR-ODON	Avenue du Fresne	100 kVA	* En juin	✓	*	*	*
FALAISE	Route de Caen	50 kVA	✓	✓ 6 juin	*	*	*
LISIEUX	Rue Nicolas DULONG	50 kVA	✓	✓	✓	✓	✓
MONDEVILLE	Route de Rouen	100 kVA	* En juin	✓	*	*	*
PONT-L'EVEQUE	Rue Georges Clémenceau	50 kVA	✓	✓	✓	✓	*
LE HOM	Avenue du Général Lyne	50 kVA	✓	✓	✓	* 11 juin	*
VIRE-NORMANDIE	Rue Emile Zimmermann	50 kVA	✓	* 18 juin	*	*	*

Tout comme les premières bornes installées ont fait l'objet d'inaugurations spécifiques, le Président propose d'envisager l'inauguration de ces bornes, en commençant, la 1^{ère} quinzaine de septembre, juste avant le Normandie Electric Tour, par les bornes implantées sur les communes du Hom (Thury-Harcourt) et de Vire-Normandie (Vire).

Concernant la borne de Lisieux, Mme Claude GLASSON propose une inauguration le 4 octobre 2018, avant la tenue de la CLE.

M. Bruno DELIQUE invite les autres élus intéressés à se rapprocher des services pour la programmation des autres inaugurations.

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

● **80 ANS DU SDEC ÉNERGIE**

Le Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE organise, jeudi 14 juin, une soirée festive pour fêter ses 80 ans d'existence.

Pour garantir une organisation optimale, il remercie les membres du Bureau Syndical de bien vouloir vérifier le retour d'information que le service communication a pu recevoir les concernant et, compléter, le cas échéant les éléments manquants, à l'aide du document mis en circulation.

Il rappelle que toute personne non inscrite, y compris les accompagnants, ne sera autorisée à entrer dans la salle de spectacle ; les entrées étant contrôlées par un service extérieur.

A ce jour, 424 participants ont été enregistrés.

Le Bureau Syndical sera représenté par 19 de ses membres et le Comité Syndical par 57 représentants.

Les sénatrices Corinne FERET et Sonia de la PROVOTE ont confirmé leur présence et M. Pascal ALLIZARD, excusé, sera représenté par Sonia de GIBON.

Le Préfet, les Présidents respectifs de l'UAMC et de la FNCCR se sont excusés.

Le Conseil Départemental sera représenté par 15 de ses conseillers.

Nicolas JOYAU représentera Joël BRUNEAU, Président de Caen la Mer, aux côtés de 3 vice-présidents.

6 Communautés de communes et 2 syndicats d'eau ont confirmé leur participation, tout comme les services de l'Etat (Trésorerie + DREAL), le TEN et le SDE29.

ENEDIS, EDF et GRDF seront également présents ainsi qu'une grande majorité des entreprises et fournisseurs du syndicat, d'anciens élus du Bureau Syndical (SDEC ÉNERGIE ou SIGAZ), des retraités et l'ensemble des agents actuels.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

● **RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION**

Comme annoncé dans la note de présentation, jointe à la convocation, les services du syndicat seront audités les 25 et 26 juin prochain.

Il s'agit de l'audit de suivi N°2 du cycle triennal engagé en 2016, avec la société de certification, VERITAS représentée par M. FIANI.

Selon l'ordre du jour réceptionné, l'ensemble des services, à l'exception des travaux, sera mobilisé. La version 2015, en cours, est une version évolutive qui amène le syndicat à revoir l'ensemble de ses procédures.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

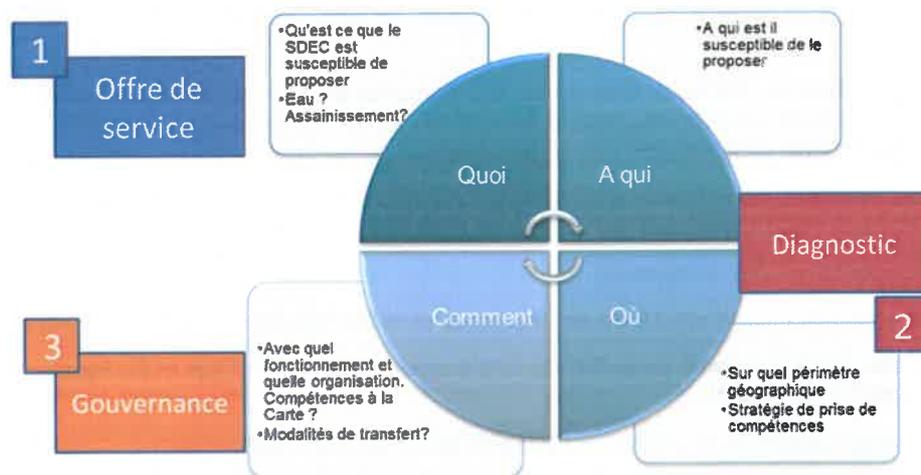
● **PETIT CYCLE DE L'EAU**

Le Président propose au Bureau Syndical, un point d'étape synthétique de l'étude d'opportunité, portant sur l'exercice des compétences liées au « Petit cycle de l'eau ».

M. Bruno DELIQUE rappelle que la proposition de loi FERRAND a été adoptée le 30 janvier 2018 mais que la commission mixte paritaire du Sénat du 17 mai 2018 n'a pas été en mesure de s'entendre sur la rédaction d'un texte commun.

L'Assemblée Nationale doit voter un texte définitif avant promulgation, sachant que, celle-ci est favorable à un maintien des transferts obligatoires (2020 ou 2026 selon les situations) et à une insécabilité de la compétence assainissement. En revanche, le Sénat est, quant à lui, favorable à une suppression du caractère obligatoire du transfert et à la sécabilité des compétences.

Travaux en cours, avec l'assistance du groupement ESPELIA/SEBAN :



Les prochaines réunions de la Commission Ad'Hoc sont programmées les 15 juin et 6 juillet 2018.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- **MOTION FACÉ**

Le Président rappelle que, comme annoncé lors du dernier Bureau Syndical, certains parlementaires ont réagi suite au dépôt de la motion FACÉ, déposée par le syndicat.

Ainsi Mme Corinne FERET, Sénatrice, est intervenue lors de la séance consacrée aux questions du gouvernement le mardi 22 mai dernier, pour solliciter des explications au Ministère de la transition écologique et solidaire, suite à la baisse de dotation FACE en 2018.

Le Bureau Syndical visionne son intervention et la réponse de Mme Brune POIRSON, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.

Question orale n° 0347S de Mme Corinne Féret (Calvados - SOCR) publiée dans le JO Sénat du 26/04/2018 - page 2007

Mme Corinne Féret attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur l'avenir du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) et, plus précisément, sur la situation du syndicat départemental d'énergies du Calvados, le SDEC ÉNERGIE.

Le FACÉ, véritable outil de péréquation et d'égalité entre les territoires, permet d'améliorer la qualité de l'électricité distribuée dans les zones rurales. Plus de 80 ans après son instauration – et après sa transformation, en 2011, en compte d'affectation spéciale –, les besoins d'électrification en milieu rural nécessitent toujours des investissements importants et constants : le renforcement, la sécurisation, l'enfouissement, l'extension des lignes électriques, mais aussi la remise à niveau en cas d'intempéries constituent des défis de grande ampleur. Compte tenu des besoins constatés, ainsi que de la nécessité d'accompagner la transition énergétique dans les territoires, on peut donc regretter que le compte d'affectation spéciale FACÉ ait vu ses crédits diminuer de 4,5 % pour l'année 2018.

Rappelons que les aides sont réparties par département sous forme de dotations affectées à l'électrification rurale, selon des critères précisés par voie d'arrêté, par le ministre chargé de l'énergie et après avis du conseil du FACÉ. Cette répartition se fonde sur un inventaire des besoins de travaux d'électrification rurale réalisé tous les deux ans dans les départements. Une fois les dotations réparties par département, elles sont versées aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité sur la base des projets de travaux présentés.

Or cette année, le Calvados subit une baisse substantielle de sa dotation à l'électrification rurale qui aura pour conséquence une diminution des investissements sur le réseau et une aggravation de la qualité de l'énergie distribuée en secteur rural.

En effet, en 2018, pour le SDEC ÉNERGIE, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département, le montant de cette dotation s'établit à 5 138 k€ contre 6 425 k€ perçus en 2017, soit une baisse de l'ordre de 20 %. Les explications données par la direction de l'énergie du ministère apparaissent confuses. En particulier, il semblerait qu'il ne soit tenu compte ni du diagnostic quantitatif et qualitatif du réseau rural réalisé et argumenté par le SDEC ÉNERGIE dans l'inventaire des besoins de travaux d'électrification rurale dans le Calvados, ni des efforts récurrents du syndicat pour limiter au minimum les reports de crédits.

En conséquence, elle lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir du FACÉ et souhaiterait que lui soient communiquées les données et raisons objectives qui ont conduit à motiver une baisse de 20 % des dotations en 2018 dans le Calvados.

Réponse du Secrétariat d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire publiée dans le JO Sénat du 23/05/2018 - page 4399

Mme Corinne Féret. Madame la secrétaire d'État, ma question porte sur la diminution des aides publiques destinées à l'électrification rurale et, plus précisément, sur la situation du syndicat départemental d'énergie du Calvados, le SDEC Énergie.

Alors que, pour 2017, la dotation octroyée par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, ou FACÉ, à ce syndicat s'élevait à 6 425 000 euros, elle n'est plus que de 5 138 000 euros cette année. Cette baisse brutale de près de 1,3 million d'euros lui a été notifiée en mars dernier sans raison claire et objective.

La priorité du SDEC Énergie est naturellement le renouvellement des installations électriques obsolètes et le renforcement du réseau. Or, avec une dotation du FACÉ amputée de 20 %, notre syndicat départemental ne pourra plus continuer à investir et, à court terme, la qualité du réseau d'électricité en secteur rural en sera affectée.

Cette situation est d'autant plus mal vécue que l'inventaire de l'état du réseau apparaît tronqué. En effet, depuis plusieurs années, le SDEC Énergie réalise à sa charge des campagnes de mesure de tension qui, sur la base de plusieurs centaines d'enregistrements, démontrent une différence notable – de plus de 20 %, tout de même – entre la mesure réalisée chez l'habitant et l'étude statistique GDO d'ENEDIS.

On peut déplorer qu'il ne soit pas davantage tenu compte, non seulement de ces différences de données, mais aussi des efforts récurrents du syndicat pour limiter au juste minimum les reports de crédits. Dans le Calvados, les dotations du FACÉ sont consommées, car les nécessités d'investissement sur les réseaux sont réelles et les réponses ne peuvent pas être ajournées.

Mes questions sont donc les suivantes, madame la secrétaire d'État.

Au-delà du coup de rabot général, de l'ordre de 5 %, voté dans la loi de finances pour 2018, pourriez-vous m'indiquer les raisons – et les données – qui ont motivé la baisse de 20 % des dotations du FACÉ cette année dans le Calvados ?

J'attire particulièrement votre attention sur la problématique des écarts de mesure de tension que je viens d'évoquer, et souhaite également connaître votre position sur cette question.

Enfin, plus globalement, pourriez-vous préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir du FACÉ ? Une augmentation de cette aide publique à l'électrification rurale est-elle envisagée pour 2019 ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la sénatrice Féret, comme vous le soulignez, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, le FACÉ, doté de 360 millions d'euros en 2018, permet de réaliser les investissements nécessaires pour la qualité du réseau de distribution d'électricité en milieu rural.

Cet outil essentiel de la solidarité entre les territoires assure la péréquation entre milieu rural et milieu urbain. Le Gouvernement y est donc particulièrement attaché.

L'année dernière, nous avons réalisé un inventaire de l'état de nos réseaux électriques qui nous a permis de démontrer l'efficacité du FACÉ et l'amélioration continue de la qualité de la redistribution d'électricité en milieu rural.

Ainsi, pour l'année 2018, la dotation du syndicat départemental d'énergie du Calvados s'élève à plus de 5 millions d'euros. Elle était de 6,4 millions d'euros en 2017. Cette diminution est le produit de deux effets, l'un contextuel et l'autre factuel.

Premièrement, la politique d'électrification rurale participe, comme l'ensemble des politiques publiques, à l'effort de redressement des finances publiques. Dans ce cadre, le montant total du FACÉ, voté dans la loi de finances pour 2018, est en baisse de 5 %, passant à 360 millions d'euros.

Deuxièmement, en ce qui concerne les zones rurales du Calvados, le dernier inventaire a établi l'évolution favorable de la qualité du réseau électrique basse tension. À l'inverse, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont subi l'année dernière un cyclone qui a été – vous en conviendrez, madame la sénatrice – d'une gravité exceptionnelle. Le conseil du FACÉ a donc décidé d'accorder une subvention elle aussi exceptionnelle à ces deux collectivités.

Ces critères de répartition, tout comme les dotations du FACÉ pour 2018, ont par ailleurs été approuvés à l'unanimité par le comité compétent. La diminution de 20 % des dotations octroyées au Calvados résulte donc d'un arbitrage que nous jugeons juste, équitable et transparent.

M. le président. La parole est à Mme Corinne Féret.

Mme Corinne Féret. Madame la secrétaire d'État, je vous ai bien écoutée : vous justifiez une baisse de 1,3 million d'euros d'aides publiques par l'évolution prétendue favorable de la qualité du réseau électrique basse tension en zone rurale dans le Calvados, en la comparant à celle que connaissent d'autres départements français, et par la situation, certes exceptionnelle et dramatique, de deux collectivités d'outre-mer.

Pour autant, je pense qu'il est grand temps de ne plus orienter à la baisse les dotations du FACÉ et, surtout, de s'accorder sur un inventaire partagé de l'état du réseau et des besoins. En effet, tant que les mesures de tension réalisées par le SDEC Énergie, autorité organisatrice dans le Calvados, ne seront pas mieux prises en compte, le conseil du FACÉ continuera à avoir une vision tronquée de la réalité du réseau et de la qualité de l'électricité distribuée dans le département.

Sachez, madame la secrétaire d'État, que je me tiens à votre disposition, de même que les responsables du SDEC Énergie, pour travailler sur ces questions. L'électrification en milieu rural, notamment dans un département comme le mien, est un enjeu primordial !

M. Bruno DELIQUE précise que la crainte pour les années à venir est de voir cette dotation stagnée ou être une fois de plus diminuée.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et se félicite de l'intervention de la Sénatrice comme de celles des autres parlementaires sollicités.

● **Mise en œuvre des délégations du comité syndical au Président**

Le Président rappelle que, par délibération du 12 décembre 2017, le Comité Syndical a précisé les attributions déléguées au Bureau Syndical et au Président.

Ainsi, le Comité Syndical a décidé de l'autoriser, en tant que Président, à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention, et de son (ses) avenant(s), liée aux activités et missions du syndicat, et ce dans la limite unitaire de 50 000 € HT ;
- Engager une action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 €.
- Déclarer infructueuse toute procédure de consultation ou marché dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées.

Le formalisme actuel du Bureau Syndical instaure un acte délibératoire pour des décisions relevant de la délégation du Président, sur des sujets qui, en règle générale, sont examinés par les différentes commissions internes concernées.

Afin de se conformer aux règles de délibération votées par le Comité Syndical, le Président propose de revoir la gestion des actes administratifs du syndicat dès le prochain Bureau Syndical de septembre.

Des décisions, actes administratifs soumis aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, seront ainsi régulièrement rédigées, signées par le Président, transmises au contrôle de légalité et mises en œuvre.

Une communication sera faite systématiquement au Bureau Syndical suivant.

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

6) ECHEANCIER

Suite aux différents échanges en réunions de commissions internes de mai, M. Bruno DELIQUE rappelle les dernières échéances du 1^{er} semestre 2018 en annonçant les quelques nouveautés enregistrées depuis le dernier Bureau et présente les prochaines échéances du second semestre 2018.

JUN 2018		
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 12 juin - 14h00
COMITE DU SYSTEME D'INFORMATION - COSI	J. LELANDAIS - C. CHESNEL	Mercredi 13 juin - 14h30
80 ANS DU SYNDICAT	Représentants au Comité Syndical, partenaires et agents du SDEC ÉNERGIE	Jeudi 14 juin - 18h30
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 15 juin 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 21 juin – 14h00 CCI
JOURNEE DU PERSONNEL	Les membres du Bureau Syndical et le Personnel	Vendredi 22 juin
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de cette commission	Mardi 26 juin– 14h30 Evrecy
ATELIERS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE - SESSION 3 : L'EOLIEN	Les délégués	Jeudi 28 juin – 8h45
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 21)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 28 juin – 14h00 Salle des fêtes – St Contest
SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE	Les représentants du Comité Syndical	Vendredi 29 juin – 11h SDEC suivi d'un cocktail déjeunatoire

JUILLET 2018		
SIGNATURE CONVENTION CRIGE	J. LELANDAIS et C.CHESNEL	Mardi 3 juillet 12h15 au Havre dans le cadre des GEODATADAYS
5 ^{EME} CONFERENCE DES PRESIDENTS DU TEN (CAHIER DES CHARGES DU CONTRAT DE CONCESSION)	J. LELANDAIS C. GOURNEY-LECONTE, et P. LAGALLE	Mercredi 4 juillet (journée) ALENCON
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	vendredi 6 Juillet 14h 30 ? ou matin
COMMISSION APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	vendredi 6 Juillet 14h00 ou matin

AOÛT 2018			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 27 août - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER A. BOUJRAD	H. GIRARD B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 28 août - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical		Mardi 28 août - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL A. BOUJRAD C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 29 août 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 30 août - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 30 août - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL	N. JOYAU G. MARIE	Jeudi 30 août - 15h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Vendredi 31 août 10h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 31 août 14h00

SEPTEMBRE 2018		
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 7 septembre 9h30/11h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 14 septembre 9h30
COMITE STRATEGIQUE MAPEO	C. CHESNEL et C. GABRIEL	Mardi 18 septembre 14h00 - SDEC ÉNERGIE
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 septembre 14h - CCI
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 20)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 27 septembre 14h - Salle des fêtes de Saint-Contest
NORMANDIE ELECTRIQUE TOUR - 3EME EDITION	Les délégués	du 28 au 30 septembre, Foire Internationale de Caen

OCTOBRE 2018		
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE - CLE	Les maires, présidents et délégués	du 1 ^{er} au 15 octobre
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER A. BOUJRAD	H. GIRARD B. LEJEUNE J. TALBOT
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL A. BOUJRAD C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL	N. JOYAU G. MARIE
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	

DECEMBRE 2018		
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 13 décembre 14h - CCI
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 13)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 décembre 14h - Salle des fêtes de Saint-Contest

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II – DOSSIER

7) CAHIER DES CHARGES DU CONTRAT DE CONCESSION

Le Bureau Syndical, lors de sa réunion du 18 mai dernier, a longuement échangé sur le format futur du contrat de concession, qui sera mis au vote des représentants du syndicat le 21 juin prochain.

Comme convenu, avant ce Comité exceptionnel par son ordre du jour, le Président propose à Bernard LEJEUNE, Sylvie DURAND et Bruno DELIQUE de présenter aux membres du Bureau Syndical les ultimes arbitrages de ce contrat.

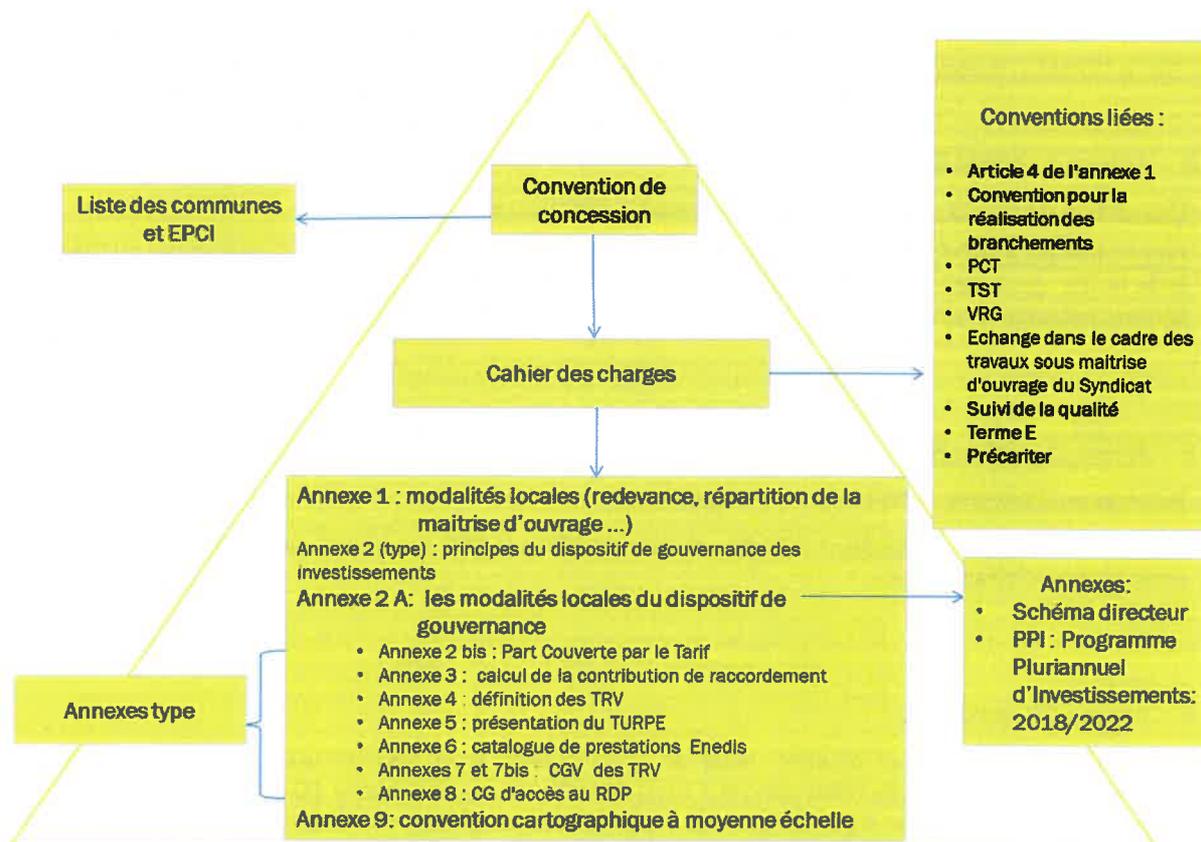
Comme toute négociation, les derniers jours, et même les dernières heures ont été riches en rebondissement et en tension.

M. Bernard LEJEUNE précise qu'en effet, de nouvelles propositions des concessionnaires ont été réceptionnées en début de soirée lundi dernier, remettant en cause des éléments précédemment négociés.

Les négociations au niveau du Calvados vont être suivies de très près par les collègues concédants ce qui inquiètent les concessionnaires, amenés à engagés de prochaines négociations avec un certains nombres de syndicats.

Les derniers ajustements, notamment de libellés, ont ainsi été réalisés de manière à ne pas impliquer les concessionnaires à l'échelle nationale, mais ne remettant pas en cause la qualité du prochain contrat.

Mme Sylvie DURAND rappelle l'organisation de cet ensemble contractuel :



Mme Sylvie DURAND rappelle que la durée du futur contrat a été fixée à 30 ans et que les gains des redevances R1 et R2 sont estimés à 950 k€/an.

La participation définie à l'article 4 : intégration des ouvrages dans l'environnement, est, in fine, de 650 K€/an pour 4 ans, avec un lissage de l'évolution sur la convention suivante (40% de cette enveloppe pour la suppression des fils nus)

La maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE est élargie, notamment en ce qui concerne les extensions de réseaux.

Un schéma directeur des investissements est mis en œuvre, avec des valeurs repères ambitieuses.

Un inventaire des biens doit être produit et les passifs de la concession doivent être inscrits dans le nouveau contrat

Il existe un mécanisme de séquestre et de pénalités pour non communication des indicateurs du CRAC, de l'inventaire, des données de cartographie moyenne échelle.

Le mécanisme de dotation pour provisions pour renouvellement a été supprimé et les conditions de sortie modifiées.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE s'interroge sur les différences de durées des conventions attachées au contrat (branchements : 8 ans, article 4 : 4 ans), non adossées à la durée de ce dernier.

M. Bruno DELIQUE rappelle que les conventions existantes, liées au contrat actuel, ont été signées pour des durées plus courtes pour, notamment, permettre de revoir régulièrement certains accords.

Selon le contenu de la convention, effectivement, il aurait été préférable de pouvoir adosser la durée à celle du contrat, notamment pour ce qui concerne la convention de branchements qui définit la maîtrise d'ouvrage (8 ans, renouvelable 1 fois).

Il s'agit d'une dérogation accordée par ENEDIS qui favorise généralement la signature de conventions d'une durée bien plus courte (1 à 2 ans généralement, maximum 4 ans).

Mme Sylvie DURAND précise que, pour l'article 4, dans le cahier des charges type de la fédération, il n'est pas prévu de conventionnement à 4 ans mais des négociations annuelles.

M. Bernard LEJEUNE confirme donc que la négociation ne s'arrêtera pas le jour de la signature du contrat. Les PPI seront à négocier tous les 4 ans et le renouvellement des conventions amènera à de nouveaux accords réguliers.

Mme Sylvie DURAND présente les derniers points restant à finaliser :

o **Annexe 1 : article 5**

- Proposition d'ENEDIS : 1 800 000 € (accepterait 2 000 000 €),
- Proposition du SDEC ÉNERGIE : Niveau des investissements de sécurisation, pris en compte au titre du terme B de la R2 dans les communes urbaines à 2 000 000 € HT l'année d'entrée en vigueur du contrat. Cette somme est ensuite actualisée.

o **Annexe 1 : article 5**

- Proposition d'ENEDIS : 100 km avec effacements,
- Proposition du SDEC ÉNERGIE : 100 km de réseau HTA par PPI, y compris ceux réalisés dans le cadre des programmes d'effacement.

o **Annexe 2A : article 11**

- Proposition d'ENEDIS : par courrier, acter de la conclusion d'un avenant qui interviendra au plus tard le 31/12/2018 afin d'intégrer l'état des lieux dans sa forme actuelle (annexe 10 du CDC) et de créer un article 19 à l'annexe 1 du cahier des charges ayant pour objet de déterminer l'objet et le contenu des états des lieux à l'entrée en vigueur et à l'échéance du présent contrat.
« Les parties s'engagent à élaborer le 1er PPI dès le 1er juillet 2018 pour une finalisation dans le courant du 2ème semestre 2018 en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2019.
- Proposition du SDEC ÉNERGIE : Mise en place d'une clause résolutoire visant à imposer la conclusion d'un avenant actant au plus tard le 31/12/2018 de :
 - ✓ la conclusion d'un PPI,
 - ✓ l'intégration de l'état des lieux de fin de contrat,
 - ✓ l'élaboration d'un état des lieux au terme du futur contrat.

Les parties discutant de bonne foi, si l'accord n'intervient pas au 1^{er} janvier 2019, les discussions se poursuivront au-delà.

En l'absence de PPI au 1^{er} janvier 2019, les parties élaboreront leur programme d'investissement 2019 avec en cible les valeurs repères du SDI. »

- Proposition du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE : « Les parties conviennent d'un commun accord que le premier Programme pluriannuel d'investissements débutera à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Les parties s'engagent à élaborer le 1^{er} PPI dès le 1^{er} juillet 2018 pour une finalisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2018, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le programme pluriannuel d'investissements 2019-2022 sera présenté conjointement par le Président de l'autorité concédante et par le gestionnaire du réseau de distribution, chacun pour ce qui le concerne, à l'organe délibérant de l'autorité concédante qui l'approuvera par avenant.

Le programme pluriannuel 2019-2022 constituera l'annexe 2D de la présente annexe. »

o **Annexe 2A : articles 5.1.1 et 15**

- Proposition d'ENEDIS : aucune pénalité.

ENEDIS n'envisage pas de revenir sur sa proposition et si le SDEC ÉNERGIE poursuit son souhait d'intégrer cette formule, il n'y aura pas de signature du contrat. Un nouvel avenant de prolongation devra être mis en œuvre avant le 30 juin pour permettre de nouvelles négociations.

- Proposition du SDEC ÉNERGIE : « En cas de refus de communication de ces données, le gestionnaire du réseau de distribution est passible des pénalités prévues à l'article 46 du cahier des charges. »

Mme Sylvie DURAND précise qu'une liste de données est toutefois établie et qu'en cas de refus de communication de ces données, le syndicat pourra engager une action en justice.

Les élus du Bureau Syndical échangeant sur le sujet, M. le Président propose qu'un tour de table soit réalisé à l'issue de la présentation des valeurs repères.

Mme Sylvie DURAND présente les différentes évolutions proposées pour les valeurs repères (annexe 2A), à savoir :

o **Critère B à la maille concession**

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Critère B à la maille de la concession	70 minutes	72 minutes	< ou = 57 minutes	2 minutes par rapport au critère B moyen du PPI précédent. Proposition ENEDIS acceptée : Le critère B HIX hors RTE concessif moyen de chaque PPI observe une décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible	A chaque PPI et au terme du dernier PPI

○ Critère B à la maille communale hors zone de qualité renforcée

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Proposition ENEDIS Critère B HIX hors RTE (80% des communes de la concession)	Aucun	80 % des communes comprises entre [0 et 260'] (moyenne 2012/2016)	Réduction de la fourchette haute de 30% en moyenne sur le dernier PPI		
Proposition du SDEC ÉNERGIE :					
Critère B HIX hors RTE à la maille communal moyenné sur la durée d'un PPI	Aucun	80 des communes comprises dans la fourchette 0 à 260 minutes (moyenne 2012/2016)	Réduction du seuil haut de la fourchette de 35% en moyenne sur le dernier PPI	Décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible	Au terme du contrat
Moyenne du Critère B HIX hors RTE à la maille communale moyennée sur la durée d'un PPI	Aucun	Moyenne du Critère B pour les communes (hors ZQR) comprises dans la fourchette de 260 à 690 minutes (moyenne 2012/2016)	Réduction de 50% de cette moyenne	Décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible	Au terme du contrat

○ Critère B à la maille des zones de qualité renforcée

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Critère B à la maille communale en zones de qualité renforcée	Aucun	Proposition ENEDIS : Les communes des ZQR font l'objet d'un programme d'investissements spécifique et prioritaire de fiabilisation, détaillé dès le 1er PPI.			
	Aucun	Contre-proposition du SDEC ÉNERGIE : Les communes des ZQR font l'objet d'un programme d'investissements spécifique et prioritaire de fiabilisation, détaillé dès le 1er PPI et sur une durée maximum de quatre PPI, ayant pour objet de réduire le Critère B HIX hors RTE à la maille communal moyenné sur la durée d'un PPI pour atteindre une fourchette de 0 à 260 minutes.			

○ Critère M à la maille de la concession

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Critère M	45 minutes	La détermination de la valeur repère, de la valeur de départ, de la valeur cible et de la trajectoire à suivre et des différentes échéances interviendra, après un travail d'analyse conjointe, au plus tard à la fin du 1er PPI.			

○ Pourcentage d'usagers mal alimentés à la maille de la concession

Valeurs repères		Contrat en vigueur*	Valeurs de départ*	Valeurs cibles*	Trajectoires à suivre	Échéances
Taux annuel d'usagers mal alimentés (UMA)	en tenue de tension	Aucun	0,12%	≤ 0,12%	Chaque année: ≤ 0,12%	Chaque année tout au long du contrat
	en continuité d'alimentation	Aucun	1,5%	≤ 1,5%	Pour chaque PPI : ≤ 1,5%	A chaque PPI et au terme du dernier PPI

o Suppression des technologies incidentogènes

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Suppression du stock de réseau HTA souterrain CPI	Aucun	183 km	0 km Réduction de 90% du stock	<ul style="list-style-type: none"> Zone Émeraude 1 : sur 5 PPI, Zone 2 : sur 3 PPI, Zones 3 et 4 : sur 2 PPI. 	Aux termes des 2 nd , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} PPI Au terme du 4 ^{ème} PPI
Suppression du stock de réseau HTA souterrain de 1 ^{ère} génération	Aucun		0 km		Au terme du cinquième PPI
Suppression du réseau BT aérien en fils nus	Aucun	813 km	0 km	Suppression régulière : <ul style="list-style-type: none"> Zone rurale sur 2 PPI Zone urbaine sur 6 PPI au terme du contrat 	Aux termes des 2 nd et 6 ^{ème} PPI au terme du contrat

o Suppression des postes pollués

Valeurs repères	Contrat en vigueur Objectifs	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Traitement des transformateurs pollués par les PCB entre 50 et 500 ppm	aucun	280 postes pollués	Traitement des 280 transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> 49 transformateurs traités à fin 2019. 231 transformateurs traités à fin 2025 : le traitement de ces postes doit intervenir régulièrement chaque année. 	Fin 2019 Fin 2025

o Amélioration de la résilience des ouvrages aux événements climatiques

Valeurs repères	Contrat en vigueur	Valeurs de départ	Valeurs cibles	Trajectoires à suivre	Échéances
Traitement des postes HTA-BT implantés en zone inondable	Aucun	189	Équipement avec le dispositif DINO de 25% des postes HTA/BT identifiés à risque avéré d'inondation Rehaussement, déplacement ou traitement des postes HTA/BT qui ne peuvent être repris.		Equipement DINO : terme du 2 nd PPI Traitement : terme du dernier PPI
Taux de sécurisation face au risque d'inondation des postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque fréquent d'inondation (30 ans) pour le bassin de Dives et Caen		0 % des 55 postes HTA-BT identifiés	90%		Au terme du troisième PPI
Supprimer le stock de réseau HTA aérien en risque avéré dans le cadre de la PAC	Aucun	75 km	0 km	Diminution linéaire et régulière	À chaque PPI et au terme du dernier PPI
Amélioration du taux de souterrain BT des communes rurales	Aucun	54%	70%	Augmentation régulière	Au terme du 6 ^{ème} PPI

M. Bernard LEJEUNE remercie le travail réalisé par Mmes Sylvie DURAND et Séverine LANGEARD.

M. le Président propose, comme convenu, un tour de table de manière à recevoir l'avis de chacun sur le point des pénalités, envisagées par le SDEC ÉNERGIE à l'annexe 2A : articles 5.1.1 et 15 :

Gérard MANACH	Favorable aux pénalités.
Cédric POISSON	Autant au précédent mandat, trouvait un peu aberrant qu'on ne puisse imposer à un concessionnaire de remplir ses obligations sous peine de contreparties financières, autant aujourd'hui, au vu des éléments présentés, des évolutions et du travail réalisé, ne pense pas que des pénalités puissent améliorer la condition des communes et des habitants. Pense qu'il est important de progresser dans le discours, dans l'échange et surtout dans la contractualisation de quelque chose de fiable sur la durée.
Philippe LAGALLE	Considère simplement regrettable l'attitude de principe de ne pas accepter de contrainte. Face à ce monopole les négociations ont été menées au maximum. Pense qu'il ne serait donc pas raisonnable de rompre le dispositif.
Bernard LEJEUNE	Ne souhaite pas rompre les négociations.
Alain LIARD	Considère que l'avantage obtenu sur le plan financier sur l'ensemble des années, prévaut par rapport au peu de pénalités que le syndicat pourrait être amené à toucher.
Jean-Yves HEURTIN	Domage d'arriver à un accord et de ne pas avoir une symbolique qui marque la sanction de non-respect d'un engagement mais il faut considérer la négociation globale du contrat de concession. Il faut voir aussi les côtés positifs et se dire qu'il n'était pas possible d'être satisfait à 100%.
Claude GLASSON	Tout à fait dans le même registre, il ne faut surtout pas aller jusqu'à l'extrémité et ne rien casser. Admirer le travail qui a été fait.
Abderrahman BOUJRAD	Pense que tout travail sollicité doit pouvoir être évalué mais ce ne sont pas les pénalités qui vont solutionner le problème. Pour ce partenariat de 30 ans, espère un climat de confiance entre les parties et considère donc que les pénalités n'apporteront rien.
Mireille DUFOR	Il ne faut pas prendre le risque d'aller à la rupture et d'annuler tout le travail réalisé.
Gérard POULAIN	Félicite le travail réalisé mais s'interroge sur la valeur d'un contrat s'il n'y a pas de pénalités. Il faut essayer de continuer, d'avancer encore. Bien sûr, le chemin devient de plus en plus étroit.
Joël BELLANGER	Admiratif de l'important travail de négociation réalisé et de l'investissement des équipes et des élus. Au sujet des pénalités, compte-tenu des importantes avancées présentées et du travail considérable malgré une situation monopolistique il faut céder sur les pénalités, sachant que l'option Tribunal pourra être envisagé en cas de difficulté.
Christian GABRIEL	Contre les pénalités estimant que ça ne donnera rien.
Jean-Luc GUILLOUARD	Pense qu'il ne faut pas prendre le risque de perdre ce qui a été gagné et acté.
Jacques LELANDAIS	Il est certain qu'un contrat 100% gagnant n'est pas possible devant le monopole. Le syndicat est allé jusqu'au bout des négociations possibles. Petite déception mais, sur le plan financier, satisfait pour la pérennité du SDEC ÉNERGIE.
Catherine GOURNEY-LECONTE	Déception à l'égard de la méthodologie appliquée par ENEDIS. Sur le reste, il faudra être particulièrement vigilant sur le point essentiel des temps de coupure. Il faut poursuivre l'effort de négociation jusqu'au bout et en ce sens, proposer cette signature. Toutefois, sur les PPI, réel devoir de solidarité pour un aménagement équilibré du département dans les années à venir.

Gérard MARIE	<p>Contrat très bien négocié car ENEDIS n'est pas prêt à le généraliser à tout l'ensemble du territoire.</p> <p>Beaucoup d'évolutions et de gains par rapport à l'ancien contrat. Ce serait dommage de perdre tous ces avantages, toutes ces avancées.</p>
François BLIN	<p>Pense qu'avoir une contrainte financière devant ENEDIS n'améliorera pas les choses.</p> <p>Très inquiet quant aux coupures et microcoupures très importantes dans le Pays d'Auge. Le syndicat devra être vigilant et défendre l'ensemble des territoires.</p> <p>Solidarité indispensable pour maintenir des activités agricoles ou autres en milieux ruraux.</p>
Alain LE FOLL	<p>Ne pas s'obstiner. Le contrat peut être mis en œuvre sans pénalités.</p>

M. le Président constate un large consensus sur la question de prévoir ou non des pénalités en cas de non fourniture des données, prévues aux articles 5.1.1 et 15 de l'annexe 2A.

Le Bureau Syndical prend acte de cette présentation et :

- accepte la suppression des alinéas relatifs aux pénalités, aux articles 5.1.1 et 15 de l'annexe 2 A ;
- accepte la suppression de la clause résolutoire à l'article 11 de l'annexe 2A et son remplacement par le texte suivant :

« Les parties conviennent d'un commun accord que le premier Programme Pluriannuel d'Investissements débutera à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Les parties s'engagent à élaborer le 1^{er} PPI dès le 1^{er} juillet 2018 pour une finalisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le programme pluriannuel d'investissements 2019-2022 sera présenté conjointement par le Président de l'autorité concédante et par le gestionnaire du réseau de distribution, chacun pour ce qui le concerne, à l'organe délibérant de l'autorité concédante qui l'approuvera par avenant.

Le programme pluriannuel 2019-2022 constituera l'annexe 2D de la présente annexe. »
- acte le fait que la liste de données utiles à la mise à jour du diagnostic technique est intégrée à l'annexe 2A à la date de conclusion du contrat, avec une mise à jour au plus tard le 31 décembre 2018.
- pour ce qui concerne l'état des lieux et son document complémentaire, souhaite que le courrier d'engagement d'ENEDIS soit accompagné de la dernière version de ces deux documents afin que l'engagement porte sur le document complet dans sa version actuelle.
- pour ce qui concerne la HTA, accepte la proposition de 100 km sur la durée d'un PPI, y compris les travaux d'effacement.
- décide du maintien de l'enveloppement effacement fils nus urbain R2, à 2 M€ HT.
- pour ce qui concerne les valeurs repères, accepte les formulations en rouge.
- concernant le critère B à la maille communale, souhaite que la trajectoire soit définie ainsi : « Décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible ».
- concernant la convention relative au contrôle, propose une 1^{ère} convention du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2022 avec une clause de revoyure de mise à jour des données au 31 décembre 2018

Départ de MM. François BLIN et Jean-Luc GUILLOUARD.

III – TRAVAUX DES COMMISSIONS

SOLIDARITE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission, réunie le 24 mai 2018.

8) CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES OPERATEURS DE L'HABITAT (SOLIHA – CDHAT – INHARI) POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DE FAMILLES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

Le SDEC ÉNERGIE a conclu avec SOLIHA, le CDHAT et INHARI des conventions, ayant pour objet la mise en place d'un partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

Ces conventions étant arrivées à terme, il est proposé au Bureau Syndical de reconduire le dispositif et de définir le financement du fonctionnement pour la période 2018/2020, en acceptant la signature des nouvelles conventions ayant pour objectif de définir :

- les engagements de chacune des parties et la durée (3 ans) ;
- le périmètre d'intervention du fonds ;
- les conditions d'éligibilité au dispositif ;
- le montant de la subvention versée annuellement par le SDEC ÉNERGIE à l'opérateur pour la gestion du dispositif, au regard de l'état d'avancement des dossiers et de la trésorerie de l'opérateur (20 000 € pour SOLIHA, 20 000 € pour le CDHAT et 10 000 € pour INHARI, pour 2018 - pour les années 2019 et 2020, le montant de la subvention sera soumis au vote du budget par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter les conventions proposées ;*
- *décide d'accorder les subventions proposées pour chacun des opérateurs pour 2018 (pour les années 2019 et 2020, le montant de la subvention sera soumis au vote du budget par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision en l'autorisant à signer les conventions ainsi que tout acte s'y rapportant.*

9) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical, de ce jour, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes d'aides suivantes :

Opérateurs	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée
SOLIHA	TROUVILLE-SUR-MER	<ul style="list-style-type: none"> Isoler le mur du pignon par l'extérieur et les combles perdus, Remplacer les menuiseries en bois. 	25 %	2 000 €	2 000 €
	EPANEY	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une isolation par l'extérieur des murs, Isoler le plancher des combles perdus, Installer une VMC. 	29 %	2 000 €	1 400 €
	HEROUILLE-SAINT-CLAIR	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer la chaudière fuel par des panneaux rayonnants électriques, Installer un cumulus électrique de 200 litres et une VMC simple flux, Isoler sous plafond la toiture terrasse, Réaliser un bardage extérieur. 	33 %	2 000 €	2 000 €
INHARI	GRAINVILLE-SUR-ODON	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une isolation extérieure (bardage PVC). 	34 %	2 000 €	1 500 €
	LES MONTS D'AUNAY	<ul style="list-style-type: none"> Isoler le plancher bas sur sous-sol et le vide sanitaire ainsi que les combles perdus et une paroi intérieure, Installer une VMC Hygro réglable. 	37 %	2 000 €	500 €
	VALDALLIERE	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer le système de chauffage (panneaux rayonnants vétustes) par une chaudière à granulés bois avec pose de robinets thermostatiques et régulation, ainsi que des radiateurs acier panneau. 	31 %	2 000 €	1 000 €
	LISIEUX	<ul style="list-style-type: none"> Installer des menuiseries PVC doubles vitrages et des volets roulants, Isoler les sous rampants, Installer une nouvelle chaudière gaz à condensation et une VMC simple flux auto réglable. 	37 %	2 000 €	2 000 €
	IFS	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer la porte d'entrée par une porte en PVC double vitrage, la chaudière existante par une chaudière à condensation et les radiateurs vétustes, Poser des robinets thermostatiques sur les radiateurs et des aérations hydrométriques sur les menuiseries, Installer une VMC Hygro B. 	34 %	2 000 €	600 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les aides proposées ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- décide d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

10) AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS D'ORBEC

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide en ce sens, pour une famille résidant sur la commune d'Orbec, a été étudiée.

La dette de la famille s'élève à 363 €. Le CCAS participe à hauteur de 150 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 213 €.

Après examen de la demande, le Président propose d'attribuer une aide d'un montant de 150 €, versée au CCAS d'Orbec.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS d'Orbec, a été transmis aux élus préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver une aide de 150 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune d'Orbec ;*
- *dît que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal ;*
- *autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 16 mai 2018.

11) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;*
- *dît que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

12) ABANDON DE CREANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

En 2016, le SDEC ÉNERGIE a réalisé le raccordement au réseau électrique d'un bâtiment d'élevage avicole, au bénéfice de Mme Béragère ANQUETIL, agricultrice installée à Sainte-Marguerite-d'Elle.

Le coût de ces travaux s'est monté à 6 394,95 € TTC, dont 2 238,23 € à la charge de Mme ANQUETIL, aide du SDEC ÉNERGIE déduite.

Mme ANQUETIL rencontrant de grandes difficultés professionnelles et financières, a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'annulation du reste dû de son projet, soit la somme de 519,12€.

Après examen de ce dossier particulier, et après avis de Mme la Trésorière, la commission « Développement Economique » et la commission « Administration-Finances », réunies respectivement les 16 et 22 mai 2018, proposent au Bureau Syndical de mettre en œuvre l'admission en non-valeur pour ce dossier, pour un montant de 519,12€.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accepter la remise gracieuse de la dette de Mme Béragère ANQUETIL, s'élevant à 519,12 € ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6748 du budget principal ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 23 mai 2018.

13) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4^{EME} TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 343 243,55 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

14) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4^{EME} TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 18 projets, pour un montant de 1 062 843,99 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

15) AVENANTS A CONVENTIONS DE TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE

En 2012, les communes de La Villette et de Campagnolles, ont respectivement engagé des travaux pour les lotissements communaux « Les Forges » et « Les Eglantiers ».

Maîtres d'ouvrage uniques, elles ont sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau de distribution public d'électricité et d'éclairage public.

Des conventions de Délégations Temporaires de Maitrise d'Ouvrage ont été signées pour une période de trois ans les 30 janvier et 22 mars 2012.

Les communes ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE, pour prolonger leur convention et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative au coût réel du montant de la TVA.

Ainsi, la commission propose au Bureau Syndical d'établir un avenant n°1 modificatif pour chacune des deux conventions afin de prolonger la durée des conventions jusqu'au 31 décembre 2018 et :

- **pour la commune de La Villette**, de modifier l'article 14.1 alinéa 7 du titre deuxième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :
« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 7 548.63 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.
Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention.»
- **pour la commune de Campagnolles**, de modifier l'article 15 alinéas 5 et 6 du titre deuxième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :
« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 4 693.70 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.

Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention.»

Les projets d'avenants proposés ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

A noter que Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, maire de Campagnolles, ne participe pas au vote pour le dossier de sa commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *approuve la rédaction des avenants proposés, pour prolonger les durées des conventions initiales et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative au coût réel du montant de la TVA ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre ces dispositions et à signer l'ensemble des documents proposés, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

Départ de MM. Jean-Yves HEURTIN et Abderrahman BOUJRAD.

16) AVENANT 1 A LA CONVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE OUISTREHAM

Par délibération en date du 12 mai 2017, le Bureau Syndical a accepté le transfert de la compétence « Eclairage Public » par la commune de Ouistreham.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le SDEC ÉNERGIE et la commune de Ouistreham, ont convenu, par convention signée le 19 mai 2017, des modalités suivantes :

- la commune transfère sa compétence éclairage public au SDEC ÉNERGIE pour 10 ans minimum ;
- le SDEC ÉNERGIE renouvelle des installations sur le réseau éclairage public de la commune en 2018/2019, pour un montant évalué à 1.5 M€ HT – correspondant au renouvellement estimé de 1 770 foyers ;
- la commune s'acquitte de sa contribution à l'investissement sur les exercices budgétaires 2018/2019/2020 ;
- en sus, la commune affecte le produit annuelle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE – pour moitié au SDEC ÉNERGIE pendant 5 ans, à compter de 2018 et jusqu'en 2022 (avec biseautage en 2018).

Il est rappelé que l'aide du SDEC ÉNERGIE sur ce programme d'investissement est au taux de 8% du montant HT.

Suite au vote des aides financières 2018 par le Comité Syndical du 5 avril 2018, la commune a sollicité le syndicat pour définir l'impact de ces nouvelles conditions d'attribution des aides sur la convention.

La commission a étudié cette demande et propose au Bureau Syndical d'établir un avenant n°1 à la convention initiale ayant pour objet :

- d'aligner les taux d'aides prévus à la convention à ceux votés par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- d'actualiser le quantitatif des ouvrages à renouveler, suite à l'analyse sur site du patrimoine de Ouistreham.

Ainsi, la commission propose :

- un taux d'aide à 25%, correspondant au taux moyen d'aide entre le renouvellement du réseau d'éclairage public (20%) et le programme d'efficacité Energétique (30%), dans la limite des montants de matériels indiqués dans la convention initiale ;
- de renouveler 1 973 foyers au lieu des 1 770 prévus initialement, le coût des travaux estimés augmentant de 263 400 € HT.

Le projet d'avenant n° 1 a été transmis au Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet ces propositions d'adaptation de la convention initiale, par avenant, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter l'avenant n° 1 à la convention initiale proposé, permettant de :*
 - o *fixer le taux d'aide à 25%, comme exposé ci-dessus, dans la limite des montants de matériels indiqués dans la convention initiale ;*
 - o *renouveler 1 973 foyers au lieu des 1 770 prévus initialement ; le coût des travaux estimés augmentant de 263 400 € HT ;*
- *d'autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

17) PROGRAMME DE MESURE DE TENSION ET CONTINUITE D'ALIMENTATION ELECTRIQUE 2018 A 2021

La qualité de la fourniture d'électricité est un élément essentiel pour les usagers du service public de l'électricité. Deux critères permettent de la mesurer :

- la continuité d'alimentation, qui correspond à l'absence de coupures d'électricité ;
- la qualité de l'onde électrique nécessaire au bon fonctionnement des appareils électriques ; la chute de tension étant le révélateur d'une qualité de distribution électrique insuffisante.

Par délibération en date du 17 septembre 2015, le Bureau Syndical a décidé de réaliser des campagnes de mesures de la qualité de tension et de la continuité d'alimentation plus massives et récurrentes afin :

- de vérifier le bien-fondé des réclamations qui lui sont communiquées ;
- de justifier par la mesure ciblée des renforcements à réaliser ;
- d'utiliser le résultat de ces mesures dans le cadre de l'évaluation de la tension, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité ;
- d'utiliser le résultat de ces mesures dans le cadre des inventaires « FACÉ ».

Ainsi, en 2016 le syndicat s'est équipé d'enregistreurs et a lancé une campagne de mesures de tension sur une période de trois ans.

Celle-ci arrivant à terme, la commission propose de renouveler ce programme de mesures sur une nouvelle période de trois ans, à raison de 150 enregistrements, en moyenne, par an.

Le Président soumet au Bureau Syndical, cette proposition de mise en œuvre d'un nouveau programme de mesure de tension et de continuité d'alimentation électrique pour une nouvelle période de 3 cycles (2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la mise en œuvre du programme de mesure de tension et de continuité d'alimentation électrique pour une nouvelle période de trois ans ;*
- *de charger le Président de mettre en œuvre tous les moyens pour mener à bien ce programme ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

18) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCE – SAG VIGILEC - SATO

Dans le cadre des marchés actuels de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes, pour l'année 2018 :

LOT	Titulaire du marché de travaux	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT	
3	« Pays d'Auge Nord et Sud »	SAG VIGILEC	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Travaux de renforcement de réseaux électrique	16 055,54 €
10	« CC Vallée de l'Orne et de l'Odon »	SATO	CISE TP	Réalisation d'une sur largeur de tranchée, remblaiement et réfection	25 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Monsieur Claude CHESNEL, Vice-Président en charge des nouvelles technologies, présente les travaux de la commission réunie le 23 mai 2018.

19) REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES – RGPD – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) POUR LE SDEC ÉNERGIE

Le Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Désigner un pilote, à savoir le Délégué à la Protection des Données (DPD), qui prendra la responsabilité de la mise en conformité et de son maintien une fois celle-ci atteinte, constitue une obligation légale pour le SDEC ÉNERGIE ; cette nomination présentant l'avantage d'attester l'engagement de l'entité dans la démarche de conformité.

Ce délégué à la protection des données est au cœur du nouveau règlement européen.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein du SDEC ÉNERGIE, le Délégué à la Protection des Données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité de son organisme avec le règlement.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical de désigner M. Christophe MORIN, responsable du contrôle de gestion et de la qualité, Délégué à la Protection des Données du SDEC ÉNERGIE.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de nommer M. Christophe MORIN, responsable du contrôle de gestion et de la qualité, Délégué à la Protection des Données du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission, réunie le 22 mai 2018.

20) MISE A DISPOSITION D'AGENTS POUR LES DEUX REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté de deux régies à autonomie financière, « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable », pour exercer ses compétences.

Ces deux régies nécessitent la mobilisation de moyens matériels, financiers et humains pour assurer leur fonctionnement et pour réaliser les projets d'investissements.

Le SDEC ÉNERGIE propose la mise à disposition d'agents pour les deux régies.

Pour la Régie ENR : 4 agents sont mis à disposition :

Identité de l'agent	Département ou service d'origine	Grade	Fonctions occupées pour la régie ENR	Proratisation du temps de travail
RAFFRAY Alban	Département Transition Energétique	Ingénieur	Directeur	10%
BREDIN Jérémy	Service Energie	Ingénieur	Ingénieur	20%
DESPRE Aurélien	Service Energie	Technicien Principal 2ème Classe	Technicien	15%
VOISIN Nathalie	Service Energie	Adjointe Administratif Principal 1ère Classe	Assistante	5%

Régie MD : 2 agents sont mis à disposition :

Identité de l'agent	Département ou service d'origine	Grade	Fonctions occupées pour la régie ENR	Proratisation du temps de travail
LEMOIGNE Bruno	Direction Générale	Ingénieur en chef	Directeur	5%
LANDREIN Philippe	Service Energie	Technicien Principal 1 ^{er} Classe	Technicien	45%

La convention type, entre le syndicat et la régie, qui acte les modalités pratiques de mise à disposition des agents a été transmise au Bureau Syndical préalablement à la réunion - Annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de mise à disposition d'agents du syndicat à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter les mises à disposition proposées et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes, à les mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

21) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "UN NOUVEAU MONDE"

Le SDEC ÉNERGIE a été sollicité d'une demande de soutien financier ou matériel par l'association « Un Nouveau Monde », dont le siège social est situé à Bayeux.

Cette association a pour but de mettre en valeur la période du 18^{ème} siècle dans le Bessin, en développant des manifestations, des communications, des échanges et toutes autres formes d'actions favorisant une sensibilisation du public à cette période.

L'aide sollicitée concerne la prochaine manifestation programmée du 17 au 19 août 2018, constituant à proposer une reconstitution historique du camp de Vaussieux à Vaux sur Seulles, dans le cadre du 240^e anniversaire de ce même évènement (présentation du quartier général au château, manœuvres de soldats en uniforme d'époque, pose d'une stèle de souvenir, pique-nique, film en plein air sur le 18^e siècle, présentation d'un bivouac ...).

La commission propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande, considérant que cette demande ne relève pas des aides du syndicat pour soutenir l'investissement sur les réseaux.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande et autorise le président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 28 mai 2018.

22) VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE a, à plusieurs reprises, procédé à la vente de ses Certificats d'Economies d'Energie (CEE), la dernière cession datant de mai 2017, pour un tarif de rachats à 4,42 € / MWh Cumac.

Chaque mois, les tarifs de vente sont suivis par les services, permettant ainsi de suivre les tendances baissières ou haussières de ce marché.

Actuellement, le contexte est particulièrement favorable et le syndicat constate une nouvelle évolution à la hausse des tarifs de rachats proposés : 6€ / MWh Cumac.

Le SDEC ÉNERGIE disposant d'un portefeuille de certificats non négligeable (22 554 220 kWh Cumac) et devant ce niveau de prix, la commission propose au Bureau Syndical de procéder à la mise sur le marché, dès maintenant, de la totalité des CEE disponibles.

La recette de cette vente est évaluée à plus de 130 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter la vente de l'ensemble des CEE du syndicat, par la mise en concurrence d'acheteurs potentiels, et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

23) COMPÉTENCE "ÉNERGIES RENOUVELABLES" : NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les statuts du SDEC ÉNERGIE disposent de la compétence à la carte « Énergies renouvelables ».

Dans le cadre de transfert de cette compétence, le Syndicat est amené à développer des projets notamment de production d'électricité photovoltaïque.

Le modèle actuel prévoit une contribution de la collectivité aux charges de fonctionnement (forfait) et la prise en charge des coûts d'investissement par le syndicat.

En contrepartie, le SDEC ÉNERGIE perçoit l'intégralité des recettes liées à la vente d'électricité.

La commission propose d'adapter ce modèle pour garantir un résultat minimum des projets (le syndicat gère cette activité sous la forme d'un service public industriel et commercial), tout en étant suffisamment incitatif pour encourager les collectivités, en particulier rurales, à s'engager dans ce dispositif.

Le nouveau modèle proposé est le suivant :

- pas de contribution à l'investissement de la collectivité (sauf si le temps de retour est supérieur à 20 ans) ;
- maintien du forfait d'exploitation à la charge de la collectivité (25€/ kWc) ;
- instauration d'un plancher de résultat pour les projets en fonction de leur puissance (5 000€ pour les projets < à 36 kWc et 10 000€ pour les projets > 36 kWc) ;
- partage du produit de la vente d'électricité à part égale avec la collectivité dès le plancher de résultat atteint.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le nouveau modèle économique des projets photovoltaïques proposé et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

24) PARTENARIAT AVEC L'ADEME POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL VERTUOZ, DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DES CONSEILS EN ÉNERGIE PARTAGES (CEP)

Pour accompagner le développement de l'activité des CEP, l'ADEME a décidé de mettre à la disposition du réseau CEP, composé de conseillers travaillant au sein de diverses structures porteuses, un logiciel de comptabilité énergétique (VERTUOZ), permettant notamment aux conseillers d'enregistrer les consommations des communes qu'ils accompagnent et d'établir des bilans énergétiques.

Dans le cadre de ses activités et de son accompagnement des collectivités en matière d'efficacité énergétique, la commission propose au Bureau Syndical un partenariat avec l'ADEME, permettant au SDEC ÉNERGIE de bénéficier gracieusement de cet outil informatique.

La convention proposée, d'une durée de 3 ans, définit les modalités de ce partenariat (droit d'usage, formation, respect de la charte ...).

Elle a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

25) ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL ENERGETIQUE (CEP) DE LA COMMUNE DE VALDALLIERE

Par délibération en date du 22 mai 2018, la commune de Valdallière a émis le souhait de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 15 de ses bâtiments (Mairie, mairies annexes de Vassy, de Saint-Charles-de-Percy, de Bernières-le-Patry et du Theil-Bocage, piscine, gymnase omnisports, salle d'activité, logements de l'école primaire, écoles primaire et maternelle, restaurant scolaire et ancienne école maternelle de Vassy, groupe scolaire de Montchamp).

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, la commission propose au Bureau Syndical, l'adhésion de cette collectivité à ce dispositif pour un montant de 1 875 €/an s'établissant comme suit : 625€/bâtiment/an soit 9 375 €/an, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 80% (soit 7 500 €/an).

Le projet de convention a été transmis au Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dit que le reste à charge annuel de la commune sera imputée à l'article 747485 du budget principal ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

26) EcoQUARTIER DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-GERMAIN-DE-TAILLENDE (VIRE-NORMANDIE)

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement « l'Ecrin vert » (composé de 16 logements locatifs et de 12 parcelles constructibles) sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Taillevende, la ville de Vire-Normandie souhaite s'engager dans une démarche de labellisation « éco quartier » et sollicite l'implication du SDEC ÉNERGIE.

Un Eco Quartier est un projet d'aménagement multifacettes qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

Il vise à faire émerger, parmi ses habitants, des modes de vie fondés sur la prise en compte des ressources locales. Cette démarche comporte 20 engagements répartis en 4 axes :

- Démarche et Processus,
- Cadre de vie et Usages,
- Développement territorial,
- Environnement et climat.

Le SDEC ÉNERGIE interviendrait dans différents comités techniques avec différents acteurs (Etat, Conseil régional, Caisse des dépôts ...), en appui du Comité de pilotage, constitué d'élus et d'agents de Vire-Normandie.

Ce partenariat porte notamment sur :

- le réseau d'éclairage public, par l'installation de leds, de Panneaux à Message Variable, de capteur pour la qualité de l'air,
- l'efficacité de l'éclairage des bâtiments publics,
- la production d'électricité photovoltaïque sur certains bâtiments,
- le développement de dispositifs d'autoconsommation,
- l'éducation à l'environnement, par la mise à disposition de l'exposition nomade,
- la mobilité durable, par des aides financières pour l'acquisition de vélos électriques.

Le projet de charte « éco quartier » a été transmis au Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de charte.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité décide d'adopter la charte proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

27) CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE VIRE-NORMANDIE

En mai 2016, l'ancien maire de Saint-Martin-de-Tallevende, ancienne commune associée de Vire, aujourd'hui commune déléguée de la commune nouvelle de Vire-Normandie, propose d'étudier la faisabilité de réaliser une centrale photovoltaïque au sol pour valoriser un terrain actuellement situé dans le périmètre d'exploitation de la carrière de la société « Granulats de Basse-Normandie » (G.B.N) Eurovia.

L'assiette de l'opération est située dans une fourchette de 68 à 82 000 m² et le montant de l'investissement global est évalué entre 2,8 et 3,7 M€ TTC.

L'objectif de Vire-Normandie labellisée « CIT'ergie » est de contribuer au Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET) et de diversifier le bouquet énergétique du territoire en devenant producteur d'énergie tout en valorisation une friche industrielle.

Début septembre 2017, la ville de Vire Normandie a contacté le SDEC ÉNERGIE et la SEML West Energies, qui sont des acteurs majeurs dans l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de transition énergétique.

La convention proposée vise à évaluer la faisabilité du projet (étude de raccordement et étude d'impact sur l'environnement...). Aucun engagement dans la réalisation du projet n'est pris à ce stade de la démarche.

Celle-ci a été transmise au Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le coût des études préalables nécessaires étant estimé à 45 000 € HT, la commission propose de répartir l'effort financier entre les 3 acteurs, à part égale, soit un maximum de 15 000 € HT pour le SDEC ÉNERGIE.

Si les conclusions des études confirment la faisabilité du projet, le SDEC ÉNERGIE devra délibérer sur sa décision de poursuivre ou non le projet et de participer, le cas échéant, à la création de la société de projet (SPV), qui sera chargée de la réalisation et de l'exploitation de l'ouvrage.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de conventionnement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention de partenariat proposée entre Vire Normandie, la SEML West Energie et le SDEC ÉNERGIE, visant à évaluer la faisabilité économique du projet référencé ci-dessus ;*
- *autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget principal.*

28) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ENERGETIQUES - PRET DE L'EXPOSITION NOMADE "2050" - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET COLLEGES D'EVRECY ET DE SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, reconnue « territoire en transition énergétique » et « territoire 100% énergies renouvelables », souhaite développer une action de sensibilisation sur l'énergie et le développement durable auprès des scolaires de cycle 3 de son territoire, avec le soutien de ses 2 collèges : Guy de Maupassant et Paul Verlaine de Saint-Martin-de-Fontenay et d'Evrecy.

La convention quadripartite proposée a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », dans les collèges Guy de Maupassant et Paul Verlaine, du 17 septembre au 7 décembre 2018 ;
- de la mise à disposition de moyens humains par le SDEC ÉNERGIE, pour accompagner la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon dans sa démarche d'animation, de sensibilisation et d'information sur le thème de l'énergie (1 journée).

Celle-ci a été transmise au Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de partenariat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité décide d'adopter la convention de partenariat proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

29) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ENERGETIQUES - PRET DE L'EXPOSITION NOMADE "2050" - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET COLLEGES D'EVRECY ET DE SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY

Dans le cadre des aides financières 2018, adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, le SDEC ÉNERGIE a été sollicité pour les demandes suivantes :

Collectivité/Catégorie		Objet de la demande	Participation du SDEC ÉNERGIE
ARGENCES	A	Achat d'un véhicule électrique, pour les besoins propres de la collectivité	2 000 €
DOUVRES LA DELIVRANDE	A		2 000 €
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	A		2 000 €
GLOS	B2		3 000 €
CAMPAGNOLLES	C		3 000 €
OFFICE DE TOURISME ISIGNY-OMAHA INTERCOM		Achat d'un triporteur à assistance électrique, pour les besoins propres de la collectivité	300 €

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces cinq demandes d'aide.

A noter que Mme Catherine GOURNEY-LECO

NTE, maire de Campagnolles, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € aux villes d'Argences, de Douvres-la-Délivrande et d'Hérouville-Saint-Clair (collectivités de catégorie A), pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *décide d'accorder une aide financière maximum de 3 000 € aux commune de Glos et de Campagnolles (respectivement catégorie B2 et C), pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *décide d'accorder une aide financière maximum de 300 € à l'Office de Tourisme d'Isigny-Omah Intercom pour l'achat d'un triporteur à assistance électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 du budget principal ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h50.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2018
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5.000 € au titre des délégations
du 26/04/2018 au 17/05/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Achat matériel informatique et de bureau	TG INFORMATIQUE	DISQUE DUR EXTERNE USB	27/04/2018	610,44
Autres matériels	ORANGE BUSINESS SERVICES	SAMSUNG GALAXY S7 NOIR 32GO ORANGE	04/05/2018	159,80
Fourniture petits équipements	ALTER BURO LOISELET	TELECOMMANDES DE PRESENTATION	14/05/2018	227,19
	CASTORAMA	DALLES EN PIN POUR TOIT TERRASSE + CALES	04/05/2018	449,58
Fournitures administratives	FIDUCIAL	BONS DE COMMANDE N° 10 et 11 FOURNITURES DE BUREAU	14/05/2018	482,67
		COMMANDE N° 8 - PAPIERS	14/05/2018	330,37
Location de salles	RELAIS DE SCIENCES LE DOME	LOCATON PLATEAU 1ER 2TAGE 04/04/18	30/04/2018	700,00
Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIES ZOES MAI 2018	14/05/2018	215,00
		LOYER BATTERIE ZOE EM-409-XD MAI 18	14/05/2018	85,47
	ELIS	BONBONNES EAU MAI 2018 MAI 2018	30/04/2018	97,40
	UGAP	ZOE CX 897 KR JUIN 2018	14/05/2018	66,06
		ZOE CX 946 KR JUIN 2018	14/05/2018	66,06
Entretien et réparation véhicules	CENTRE BONNET	VISITE INITIALE PEUGEOT CD097JS	14/05/2018	49,58
	LAGUERRE PNEUS SAS	REPARATION CITROEN C3 - BK 847 DD REMPLACEMENT DISTRIBUTION	14/05/2018	721,91
	TOTAL FINA ELF	CARBURANT- SERVICES AVRIL 2018	14/05/2018	104,61
	UGAP	ZOE CX 897 KR JUIN 2018	14/05/2018	17,65
		ZOE CX 946 KR JUIN 2018	14/05/2018	17,65
Divers	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI CARTON INVITATION 80 ANS	14/05/2018	137,16
	BESSIN INSERTION	RENOVATION POSTE ISIGNY SUR MER	14/05/2018	1 161,90
	ECOCOURSES	COURSIER SDEC ENERGIE/TRESORERIE	14/05/2018	125,00
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	CARTOGRAPHIE ACQUISITION DONNEES SIG	04/05/2018	450,00
		ANNONCE : ACQUISITION EXPLOITATION ET MAINTENANCE LOGICIEL RH - MAPA > 90 000 €	14/05/2018	720,00
		ANNONCE : REALISATION 4 INSTALLATIONS PRODUCTION ELECTRICITE SOLAIRE - MAPA < 90 000 €	14/05/2018	90,00
		ANNONCE : AMO EAU & ASSAINISSEMENT - MAPA < 90 000 €	16/05/2018	90,00
		ATTRIBUTION : COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - AQ (BOMP + JOUE)	16/05/2018	450,00
	POWERNEXT	FRAIS D'ENREGISTREMENT DE CEE	04/05/2018	30,93
	PRECOM	PUBLICITE REGIES EDITION - COLLOQUE HYDROGENE	14/05/2018	753,68
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	CARTES DE VISITE	04/05/2018	205,00
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	7 PLATEAUX REPAS DU 5 AVRIL 2018 COMITE SYNDICAL	27/04/2018	115,50
Frais d'affranchissement	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	INVITATION 80 ANS AFFRANCHISSEMENT	14/05/2018	787,40
	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT AVRIL 2018 LA POSTE	14/05/2018	1 392,80
		CONTRAT POST REPOSE AVRIL 2018 LA POSTE	16/05/2018	30,00
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX - AVRIL 2018	16/05/2018	2 659,50
TOTAL				13 600,31

BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2018
Compte-rendu des dépenses supérieures à 5.000 € au titre des délégations
du 26/04/2018 au 17/05/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT	
Subvention d'équipement	SDEC ENERGIE	Ecriture d'amortissement	04/05/2018	34 011,33	
Capital emprunts pour étalement	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 14/04/18 DU PRET A141401D	27/04/2018	21 476,97	
		ANNUITE 31/03/18 DU PRET A141401D1	27/04/2018	44 393,47	
Emprunt assorti de ligne de trésorerie	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 13/04/18 DU PRET A141705D1	27/04/2018	11 600,48	
		ANNUITE 13/04/18 DU PRET A141705D2	27/04/2018	32 048,54	
Immobilisation corporelle	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - RD677	02/05/2018	49 253,23	
		CANAPVILLE - RD677 COEUR DE BOURG	02/05/2018	29 311,52	
	ENTREPRISE DUJARDIN TRAVAUX	AMFREVILLE - LE PLAIN	14/05/2018	12 531,01	
		AMFREVILLE - RUE GABLE HAREL	14/05/2018	17 523,68	
	EPSYS SAS	MORTEAUX-COULIBOEUF - RD39 - GRAND COULI	07/05/2018	7 908,46	
	EPSYS SAS	TERRES DE DRUANCE - REMPLACEMENT	16/05/2018	7 908,46	
	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	15/05/2018	47 553,85	
	SAG VIGILEC	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	16/05/2018	8 727,06	
		PENNEDEPIE - REMPLACEMENT H61 MA	14/05/2018	13 684,02	
	SORAPEL	MORTEAUX-COULIBOEUF - RD39	02/05/2018	37 490,13	
		MORTEAUX-COULIBOEUF - RD39	02/05/2018	13 965,48	
	STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT SERMONE	02/05/2018	22 846,82	
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - REMPLACEMENT	02/05/2018	46 749,77	
		VALDALLIERE - SALLE DES FETES	16/05/2018	31 657,14	
	TEIM	NOUES DE SIENNE - BT BLANCHARDIERE	16/05/2018	20 114,52	
		NOUES DE SIENNE - BT RTE GAST	16/05/2018	19 954,30	
	TRANSFIX	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - CREATION PSSA CHÂTEAU	15/05/2018	7 060,00	
		VALDALLIERE - REMPLACEMENT POSTE TOUR BO	15/05/2018	7 770,00	
		VAL D'ARRY - CREATION PSSA HAMEAU NEUF 4	27/04/2018	8 220,00	
	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	CANAPVILLE - RD677 COEUR DE BOUR	02/05/2018	16 479,67	
16/05/2018			6 179,18		
16/05/2018			7 855,27		
BAYEUX - RENOUELEMENT MATERIEL			02/05/2018	7 582,03	
BAYEUX - Sécurisation de passage			15/05/2018	8 713,69	
COLOMBY-ANGUERNY - Mise en conformité			16/05/2018	7 407,37	
COURSEULLES-SUR-MER - RENOUELEMENT MAT			02/05/2018	8 528,89	
FONTAINE-HENRY - Mise en conformité			16/05/2018	6 068,56	
THUE ET MUE - Extension matériel			16/05/2018	15 050,38	
ENTREPRISE DUJARDIN TRAVAUX			AMFREVILLE - RUE GABLE HAREL	14/05/2018	8 885,98
			ACHAT BORNE RAPIDE - BAYEUX Boulevard Marechal Leclerc	07/05/2018	27 539,00
	ACHAT BORNE RAPIDE - FALAISE Route de Caen	07/05/2018	27 539,00		

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Immobilisations reçues au titre des mises à disposition	E-TOTEM	ACHAT BORNE RAPIDE - LE HOM Avenue du Général Lyne	07/05/2018	27 539,00
		ACHAT BORNE RAPIDE - LISIEUX Nicolas DULONG	07/05/2018	27 539,00
		ACHAT BORNE RAPIDE - PONT L'EVEQUE Geoges Clemenceau	07/05/2018	27 539,00
		ACHAT BORNE RAPIDE - VIRE NORMANDIE Rue Deslongrais	07/05/2018	27 539,00
	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	15/05/2018	24 814,52
		LION-SUR-MER - RUE DE LUC SUR MER	16/05/2018	34 279,19
	SIMON LIGHTING SA	BELLENGREVILLE - Mise en conformité dans	15/05/2018	6 129,56
		BRETTEVILLE-SUR-ODON - PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE	15/05/2018	22 895,66
	SORAPEL	MORTEAUX-COULIBOEUF - RD39	02/05/2018	16 159,75
	SPIE CITY NETWORKS	ÉPRON - MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE	07/05/2018	11 832,68
		ÉPRON - RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES	02/05/2018	5 695,99
		ORBEC - Renouvellement des foyers	14/05/2018	13 699,61
		OUISTREHAM - 100% - RENOUELEMENT LUMIERES	14/05/2018	29 321,36
	STURNO	VALDALLIERE - SALLE DES FETES	16/05/2018	13 859,29
TEIM	AUNAY-SUR-ODON - RD 06	16/05/2018	23 191,21	
Travaux Sous Mandats Télécom 2017	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - RD677	02/05/2018	9 817,88
	GT CALVADOS	LION-SUR-MER - RUE DE LUC SUR MER	16/05/2018	33 211,59
			16/05/2018	9 541,37
SORAPEL	MORTEAUX-COULIBOEUF - RD39	02/05/2018	9 731,71	
Travaux Sous Mandats Télécom 2018	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	15/05/2018	9 979,85
Maintenance éclairage public	TEIM	Travaux de maintenance EP 2018 LOT 1	17/05/2018	13 466,08
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 2	17/05/2018	13 970,31
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 3	17/05/2018	19 280,67
Numerisation plans (réseaux & urbanisme)	CERENE SA SERVICES	LOC RESEAUX METAL ENTERRE	04/05/2018	10 847,54
Indemnités des élus	SALAIRES	Salaires de 2018/05	04/05/2018	6 320,63
Subventions aux organismes publics	CONSEIL DEPARTEMENTAL CALVADOS	PREMIER ACOMPTE FSE 2018	02/05/2018	20 000,00
	OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX	SUBVENTION ANIMATIONS CATHEDRALE 2018	16/05/2018	8 000,00
Intérêts des emprunts pour étalement	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 31/03/18 DU PRET A141401D2	27/04/2018	18 005,26
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/04/18 DU PRET 133568861	27/04/2018	9 029,10
Dot. Amort. - Subv. Tiers privés Elec.	SDEC ENERGIE	Ecriture d'amortissement	04/05/2018	11 964,97
Dot. Amort. - Matériel de transport		Ecriture d'amortissement	04/05/2018	29 742,88
Dot. Amort. - Mobilier		Ecriture d'amortissement	04/05/2018	8 178,20
Dot. Amort. - Autres immo. corporelles		Ecriture d'amortissement	04/05/2018	27 883,98
Dot. Amort. - Matériel informatique		Ecriture d'amortissement	04/05/2018	47 733,45
TOTAL				1 330 329,55

BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2018
Compte rendu des délégations de dépenses du Président

Libellé	Tiers	Montant
Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	938,44
Versement transport	URSSAF	2 338,10
Cotisation FNAL	URSSAF	584,56
Cotisation CDG et CNFPT	CENTRE DE GESTION	818,34
	CNFPT	1 052,12
Cotisation URSSAF	URSSAF	19 333,15
Cotisations aux caisses de retraite	CNRACL	32 631,98
	IRCANTEC	679,08
	RAFP	1 030,48
Cotisations aux ASSEDIC	URSSAF	592,74
Cotisations aux organismes sociaux	ATIACL	423,00
Rémunération principale des fonctionnaires	CNRACL	11 331,02
	Divers salaires	80 416,20
	PREFON	154,87
	RAFP	691,99
	TICKET3	1 599,32
	URSSAF	10 134,08
Supplément Familial des fonctionnaires	Divers salaires	3 498,81
	PREFON	5,24
	RAFP	26,08
	TICKET3	61,16
	URSSAF	386,24
Régime indemnitaire des fonctionnaires	Divers salaires	42 303,46
	PREFON	77,39
	RAFP	311,03
	TICKET3	693,92
	URSSAF	4 665,51
Rémunération principale des contractuels	Divers salaires	7 074,87
	IRCANTEC	316,20
	TICKET3	120,28
	URSSAF	1 382,58
Régime indemnitaire des contractuels	Divers salaires	2 531,82
	IRCANTEC	105,27
	RAFP	1,38
	TICKET3	43,88
	URSSAF	479,91
Médecine du travail	CMAIC	360,00
TOTAL GENERAL		229 194,50